



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2019/2020

### PROCES-VERBAL N° 32

---

Réunion restreinte du mardi 10 mars 2020

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°4 – 95 127 06 04**

Cette installation était classée en niveau FOOT A11 SYE PROVISoire jusqu'au 18/05/2014.

Installations visitées par M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 24/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5SYE du propriétaire et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- A.O.P.
- rapport de visite de M. FEBVAY
- Tests in situ du 08/12/2019

**Au regard des éléments transmis et des dimensions de l'aire de jeu (100m\*60m), la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 10/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

###### **CHAMPIGNY-SUR-MARNE – STADE CHARLES SOLIGNAT N°1 – NNI 94 017 05 01**

Cette installation était classée en niveau FOOT A11 SYE PROVISoire jusqu'au 10/12/2009.

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le 19/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT 6SYE du propriétaire et des documents transmis :

- plans du terrain
- plan des vestiaires

- Attestation de capacité
- Tests in situ du 05/10/2018

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 10/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

#### **CHAMPIGNY-SUR-MARNE – STADE CHARLES SOLIGNAT N°2 – NNI 94 017 05 02**

Cette installation était classée en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 10/12/2009.

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le 19/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A11 SYE du propriétaire et des documents transmis :

- plans du terrain
- plan des vestiaires
- Attestation de capacité
- Tests in situ du 26/09/2019

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 10/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

#### **SAINT-DENIS - STADE NELSON MANDELA 1 – NNI 93 066 04 01**

Cette installation était classée en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 01/03/2010.

Installations visitées par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. le 06/03/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT 6SYE du propriétaire et des documents transmis :

- plans du terrain
- plan des vestiaires
- Attestation de capacité
- Tests in situ du 04/11/2010

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 10/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

## **1.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°2 – 95 127 06 02**

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 04/10/2019.

Installations visitées par M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 24/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE du propriétaire et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- A.O.P.
- rapport de visite de M. FEBVAY
- Tests in situ du 08/12/2019

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5YE jusqu'au 10/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

#### **CERGY-PONTOISE – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°3 – 95 127 06 03**

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 26/09/2019.

Installations visitées par M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 24/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE du propriétaire et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- A.O.P.
- rapport de visite de M. FEBVAY
- Tests in situ du 08/12/2019

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5YE jusqu'au 10/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

### 1.3. Changements de niveau de classement

#### **LES LILAS – PARC DES SPORTS N°1 – NNI 93 045 01 01**

Cette installation était classée en niveau travaux jusqu'au 30/01/2020.

Installations visitées par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. le 05/03/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 du propriétaire et des documents transmis :

**Au regard des éléments transmis et des travaux effectués au niveau des vestiaires, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 4 jusqu'au 10/03/2030.**

*Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.*

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

#### **HERBLAY – STADE DES BEAUREGARDS N°2 – 95 306 01 02**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 02/03/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 02/03/2020 de M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise :

- Eclairage moyen horizontal : 304 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.76.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 10/03/2022.**

#### **HERBLAY – STADE DES BEAUREGARDS N°3 – 95 306 01 03**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 02/03/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 02/03/2020 de M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise :

- Eclairage moyen horizontal : 200 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.74.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 10/03/2022.**

## 2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

### **SAINT-GRATIEN – PARC DES SPORTS MICHEL HIDALGO N°1 – NNI 95 555 01 01**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 28/03/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 26/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 26/02/2020 de M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 515 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.82.
- Rapport Emin/Emaxi : 0.66.

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 28/03/2021.**

*Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.*

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

## 4. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

### **SUCY EN BRIE - PARC OMNISPORTS TERRAIN 1 - NNI 94 071 01 01**

Suite à entretien téléphonique avec Me GRANJEON Responsable du service des sports un rendez-vous a été pris pour le mercredi 8 avril 2020 à 10h30 sur place pour une visite des installations. Cette visite a pour but de contrôler les possibilités de classement du terrain susnommé au niveau 4.

M JEREMIASCH représentera la CRTIS.

Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

## 5. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

## 6. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.